



**RC-POS** (21\_POS\_31)

# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Muriel Thalmann et consorts - Sport et femmes : pour une gouvernance, un financement et une mise à disposition des infrastructures plus équilibrée

# 1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie 11 octobre 2021, de 14h00-15h40, à la salle du Bicentenaire, place du Château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Madame Muriel Thalmann ainsi que de Messieurs Sergei Aschwanden, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, président-rapporteur, Daniel Meienberger, Cédric Weissert et Pierre Zwahlen.

Ont également participé à la séance Messieurs Nicolas Imhof (chef du Service de l'éducation physique et du sport – SEPS), Philippe Leuba (chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport – DEIS) et Raoul Vuffray (délégué aux dossiers sportifs transversaux, SEPS)

Madame Solène Froidevaux (sociologue – Centre en Études Genre / Institut des Sciences du Sport, Université de Lausanne) a effectué une présentation.

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil) a tenu les notes de séance et s'en voit remerciée.

# 2. PRÉSENTATION DE MADAME FROIDEVAUX

Afin d'éclairer la commission sur les questionnements actuels concernant la thématique du genre dans le domaine sportif, les membres de ladite commission ont souhaité entendre Mme Solène Froidevaux, Docteur en sciences sociales et spécialiste de la question. Vous trouverez ci-dessous, l'essentiel de sa présentation.

# Des inégalités persistantes

Le peu de présence des femmes dans la gouvernance du sport est une inégalité persistante. Le Service du sport à Lausanne ne compte, par exemple, qu'une seule femme cadre, actuellement.

Les femmes bénéficient de moins de subventions que les hommes et en général ont moins de moyens financiers pour des pratiques sportives ou pour monter des structures sportives. Par exemple, le règlement des subventions de la Ville de Lausanne se base sur le fait d'être en association ou en club. Or, statistiquement presque 80% des hommes pratiquent en club, alors que ce chiffre tombe à 30% pour les femmes. La situation est valable à l'échelle cantonale.

Le nombre d'infrastructures dédiées à la pratique sportive des femmes, la priorisation de ces infrastructures et des ressources sont également des inégalités persistantes. Absences de vestiaires pour les femmes, plages horaires réservées aux équipes masculines sont autant de difficultés rencontrées par les sportives. Cela

interroge quant à l'attribution des ressources pour les structures et la répartition des terrains existants sachant que de plus en plus de femmes pratiquent, notamment en club.

L'accessibilité des infrastructures doit aussi être questionnée. Pour qui, pour quels types de sport, quand ces infrastructures sont-elles disponibles ? Par exemple, nombre de femmes qui ont des enfants n'ont pas de flexibilité dans les horaires et auraient besoin de certains créneaux spécifiques qui ne sont malheureusement jamais accessibles.

Des inégalités persistantes se trouvent également dans la pratique dite libre du sport (hors association et club). Le rapport lausannois montre que seuls 8% de femmes se sentent à l'aise de faire du sport en ville. Beaucoup de femmes hésitent à courir en ville, préférant les espaces plus isolés. Cela pose la question de la place des femmes dans l'espace public, du harcèlement de rue, de l'intégration d'un sentiment d'insécurité qui peut parfois être réel dans la pratique du sport, et de la socialisation différente femmes et hommes.

Quant aux trajectoires sportives des femmes, les études sociologiques montrent qu'il existe une première rupture au moment de l'adolescence. D'autres ruptures sont liées à la naissance d'enfants, à l'attribution de tâches domestiques. Qui dit rupture dans la trajectoire sportive, dit moins de possibilités de carrière sportive et moins de pratique d'activités sportives et physiques.

La médiatisation est également une inégalité; les compétitions sont souvent moins médiatisées pour les femmes que pour les hommes. Outre les sports qui sont médiatisés, il y a une persistance des stéréotypes de genre, dans la manière de commenter l'information sportive, de mettre en valeur les résultats dans les médias. L'idée que les hommes sont bons dans tels sports et les femmes dans d'autres participe à créer des trajectoires sportives genrées.

## Principales recommandations liées à ces inégalités

Outre une réflexion sur les moyens financiers pour le sport global (femmes/hommes) et les synergies entre le sport « féminin » et « masculin », il importe de développer des soutiens financiers spécifiques pour certaines populations, par exemple pour les femmes séniores, les migrantes, les mères. Il s'agit de populations invisibilisées par les politiques publiques au niveau du sport.

La mise en place de chartes et de plans d'action, ciblés ou plus globaux, avec des objectifs réalisables et des instruments que l'on peut évaluer dans le temps est également un levier pour répondre à la problématique.

L'éducation, la sensibilisation et la communication sont aussi des points importants. Il s'agit d'éduquer et de sensibiliser à ces questions les actrices et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que les bénévoles et personnes qui prennent part aux manifestations sportives, ou qui encadrent dans les clubs, de même que les sportives et les sportifs. Inciter la formation des femmes encadrantes et solliciter l'expertise des sportives importe pour pallier une éducation où souvent il est socialement considéré plus légitime pour un homme de parler de sport que pour une femme. La pratique mixte encadrée est par exemple un instrument souvent utilisé pour une politique sportive plus égalitaire.

La mise en place d'événements, de manifestations et de groupes encourageant l'égalité participe aussi à répondre à la problématique. Tout comme l'inclusion de la population dans la politique publique en encourageant par exemple les appels de projets. La ville de Lausanne a ainsi créé un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous, permettant à la société civile de déposer des projets en ce sens.

De plus, la coordination est extrêmement importante, à la fois entre les différents organes gouvernementaux, départements et services pour développer une politique publique plus globale, et également entre les actrices et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour créer des ponts entre la société civile et le gouvernement.

Documenter importe aussi, car le manque de données sur la thématique est énorme. C'est pourquoi un observatoire international a été créé.

# Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique

L'Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique (ci-après l'Observatoire), collaboration entre le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, l'Université de Lausanne (UNIL)

et l'UNESCO a pris forme il y a peu. Un des buts est de mener des études quantitatives et qualitatives et de créer des méthodologies, des outils d'évaluation ainsi que des synergies. L'objectif étant de surmonter les inégalités globales et systémiques à l'égard des filles et des femmes dans le sport et de guider les actrices et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la conception d'un plan d'action.

L'Observatoire se décline en six axes qui reprennent les recommandations susmentionnées (suivi et évaluation annuels ; leadership ; protection ; opportunités économiques ; couverture médiatique ; participation féminine).

# « Sport et femmes » et/ou « sport et genre » ?

Que le sujet soit abordé sous la dénomination « femmes et sport » ou « genre et sport », il importe de ne pas oublier de prendre en compte la lutte contre l'homophobie. Nombre de choses ont été faites au niveau national, au niveau de Swiss Olympic, mais peu en revanche au niveau cantonal et communal.

En outre, il est nécessaire de questionner le rôle du sport dit « masculin » dans la mise en place d'une politique sportive du sport dit « féminin ». En quoi le sport « féminin » est-il spécifique ? Quelle définition du sport at-on envie de donner en créant une politique sportive égalitaire ?

L'élargissement des possibles est bénéfique pour toutes et tous, car retravailler les stéréotypes, permet aussi aux hommes d'élargir le champ des possibles dans la pratique sportive.

## 3. POSITION DU POSTULANT

Mme la Postulante relève qu'un grand nombre d'objets parlementaires concernant le sport ont été déposés dernièrement au Grand Conseil. Elle souligne que le présent postulat met en avant une problématique qui n'a toutefois pas été directement abordée dans ces différents dépôts, mais qui concerne tout de même la moitié de la population vaudoise.

Les questions du postulat reprennent les recommandations de l'étude lausannoise et d'expert-e-s pour promouvoir l'égalité dans le sport. Il ne s'agit pas d'une remise en question du sport masculin, mais de la promotion du sport chez les femmes. Il y a quelques années, une étude des subventions jeunesse et sport (J+S) faisait état du fait que la majorité des subventions soit à destination de clubs masculins.

Pour rappel, au travers de son postulat, Mme la Députée demande au Conseil d'État d'effectuer une analyse sensible au genre de sa politique du sport, notamment en :

- incitant les instances dirigeantes du sport à viser une gouvernance plus égalitaire (p. ex. en majorant la subvention pour les organisations qui respectent la parité au sein de leur comité, en introduisant des conditions liées aux diverses aides attribuées, aux fonds, etc.);
- augmentant les subventions attribuées au sport féminin afin de viser une répartition financière égalitaire, ce qui implique notamment la mise en place de statistiques idoines permettant de suivre cette répartition;
- renforçant la médiatisation du sport féminin afin d'en accroitre sa visibilité au sein de la société ;
- favorisant la formation des femmes pour les postes d'encadrement sportif (p. ex. incitatifs auprès des clubs pour les formations J+S ou les formations type CAS, voire même Swiss Olympic);
- intégrant les spécificités du sport féminin dans les cursus de formation dispensés sous l'égide du SEPS.

## 4. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Conseiller d'État affirme qu'il y a un réel intérêt à encourager le sport féminin tant populaire que professionnel. En effet, selon lui, la force de l'exemple est importante ; les sportives et sportifs d'élite drainent les jeunes dans leur pratique sportive.

Si le Chef du DEIS a quelques réserves quant à l'application du principe absolu d'égalité (ne pas faire de différence) dans le sport de compétition qui se pratique par catégorie, il précise que la promotion du sport féminin est indispensable, car le sport est un bienfait social et collectif. Cette prise de conscience a conduit l'État à déployer plusieurs stratégies concrètes, dont voici les différents exemples :

- L'obtention, à Lausanne, du siège de l'Observatoire. Cette instance est voulue comme un conseil, un appui aux actrices et acteurs dans le domaine du sport pour la promotion du sport féminin.
- La nomination de Virginie Faivre à la présidence des JOJ Lausanne 2020 suite au décès de M. Baumann. Persuadé de la promotion par l'exemple, avoir des femmes sportives à la tête d'institutions ou entités dans le domaine du sport est donc une préoccupation de l'État.
- Les JOJ ont été les premiers du genre à comprendre autant de sportives que de sportifs.
- La mise sur pied d'un tour de Romandie féminin, en World class, avec une couverture médiatique importante.
- Dès 2019, le Canton a saisi la Commission cantonale de l'éducation physique et du sport, de la thématique femmes et sport, avec pour mission de réfléchir à la promotion du sport féminin dans le canton, à savoir inciter les femmes à pratiquer davantage d'activités sportives, lutter contre les stéréotypes, contre les violences sexuelles dans le sport notamment en éduquant les gens qui encadrent les jeunes filles. Le comportement dans l'encadrement (comment aider sans que les gestes soient mal interprétés, par exemple) est une vraie question.

Au-delà de ces éléments, M. le Conseiller d'État souhaite relever qu'en ce qui concerne les infrastructures sportives, en dehors des salles des gymnases qui sont propriétés de l'État, la majorité sont communales ou privées. Dès lors, la capacité d'intervention de l'État reste limitée.

Il en va de même en ce qui concerne la gouvernance du sport, car les clubs et associations sont des structures privées au sein desquelles l'État ne peut agir directement. En revanche, le Chef du DEIS relève que l'État peut œuvrer à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les services de l'administration.

S'il émet des réserves quant à un modèle de subvention en fonction du genre, M. le Conseiller d'État relève qu'un soutien étatique à un programme destiné à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport est réalisable et ne poserait aucun problème juridique.

Après s'être arrêté un instant sur la problématique de la rémunération égalitaire dans le sport professionnel, relevant que le cyclisme est un exemple à l'inverse du football, M. le Chef du DEIS souligne que le postulat s'inscrit dans la politique mise en place par le Canton pour la promotion du sport féminin et qu'il mérite qu'on y réponde. Il conclut toutefois en précisant que le Conseil d'État n'est pas compétent pour traiter de tous les domaines mentionnés dans le texte, mais que la thématique mérite que les efforts soient poursuivis au travers de mesures pondérées et concrètes.

## 5. DISCUSSION GÉNÉRALE

Lors de la discussion générale, deux membres de la commission ont relevé qu'ils considéraient les demandes du postulat comme étant trop directives et outrepassant les compétences du gouvernement cantonal, sans toutefois remettre en cause la problématique de fond. D'autres commissaires ont, à l'inverse, souligné qu'un postulat n'est pas contraignant pour le Conseil d'État et que ce dernier peut y apporter une réponse partielle.

Outre ces questions de forme, les éléments suivants ont encore été relevés durant la discussion :

- Pour l'heure et contrairement aux communes, le Canton ne verse pas de subventions aux associations et clubs sportifs vaudois.
- Le SEPS a développé une offre de formation pour les actrices et acteurs du sport vaudois, dont l'un des modules aura pour thématique : « la promotion des femmes dans mon sport et dans mon club ».
- Le postulat ne s'intéresse qu'aux instances sportives vaudoises et fait abstraction du sport international qui n'est pas de la compétence du Conseil d'État.
- Swiss Olympic a pour obligation d'avoir, à moyen terme, 40% de femmes dans les fonctions dirigeantes au sein de ses comités, sous peine d'impact sur le versement des subventions. Il s'agit d'une volonté du Conseil fédéral.
- Les communes et associations sont demandeuses de propositions et recommandations concernant cette thématique. Il est suggéré de leur transmettre un questionnaire à ce sujet et de les aider dans la mise en œuvre de leur politique sportive.

- Il est relevé par plusieurs membres de la commission que dans le sport associatif notamment, domaine qui est essentiellement bénévole, il vaut mieux soutenir de manière plus importante les bons élèves que de « punir » les moins bons élèves.
- Des exemples, liés à la prévention des blessures, ont également été soulevés. Il apparaît que dans certains sports, l'absence de femme dans l'encadrement des athlètes féminines est un frein à la mise en application de mesures de prévention.

Finalement, M. le Chef de service a souligné que la réflexion concernant la thématique abordée dans le postulat est à peine initiée et qu'il y a passablement à faire dans ce domaine, cela d'autant plus qu'à l'exception de la Ville de Lausanne, peu de mesures concrètes ont été prises dans le Canton.

### 6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Les Charbonnières, le 9 janvier 2022

Le rapporteur :

Sébastien Cala

### Annexes:

- Présentation de Dr. Solène Froidevaux